



Ministère des Finances
Cellule d'exécution des Financements
en faveur des Etats Fragiles
 « La CFEF »

Programme du Développement Local des 145 Territoires en RDC (PDL-145T)

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL-ASSISTANT ADMINISTRATIF ET FINANCIER POUR L'EQUIPE PROVINCIALE DE MISE EN ŒUVRE DU PDL-145T DANS LA PROVINCE DU KWANGO

AMI n°019/CFEF/PDL-145T/RDC/2022

Avis de constitution de la liste restreinte n° MIN FIN/CFEF/PDL-145T/PMM/2022/0427

Aux Candidats ayant répondu à l'avis à manifestation d'intérêt n°019/CFEF/PDL-145T/RDC/2022

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'avantage de porter à votre connaissance qu'au terme du processus d'évaluation des vingt-deux dossiers de candidature réceptionnés à l'échéance fixée en date du 10 juin 2022 pour la mission rappelée ci haut, il a été constitué, conformément aux dispositions de l'article 112 du Décret n° 10/22 du 02 juin 2010 portant Manuel des Procédures de la Loi relative aux marchés publics, une liste restreinte composée des candidats ci-dessous, classés par ordre utile :

N°	Candidats Soumissionnaires	Nationalité
1 ^{er}	KALY NSUMPI NDAYA	RDC
2 ^{ème}	ENGOTO TEMBANGO Levi	RDC
3 ^{ème}	MATUNGULU MASUDI Felly	RDC
4 ^{ème}	MUGALU MURHIMBO Pépé	RDC
5 ^{ème}	MIKALAYETO MBEMBA Candy	RDC
6 ^{ème}	MUNGENZI MUBUNGU Gaston	RDC
7 ^{ème}	MUTOLO LUFUNGULA Fiston	RDC
8 ^{ème}	NIMY LUZOLO Fernand	RDC
9 ^{ème}	MUNONGO BUKATUKA Michel	RDC
10 ^{ème}	KILEKWA KILODI Séraphin	RDC
11 ^{ème}	KASITA KIFAY Clément	RDC
12 ^{ème}	MAYAMBU MIZULA Jean-Jacques	RDC

La méthode de sélection étant celle fondée sur la qualité technique uniquement, **Monsieur KALY NSUMPI NDAYA**, classé premier sur la liste restreinte des candidats, sera donc invité aux négociations de contrat, conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi relative aux marchés publics.

La présente publication est effectuée en application des articles 40 et 74 de la Loi relative aux marchés publics.

Nous remercions tous les candidats ayant porté leur intérêt au présent Avis à manifestation d'intérêt, et sommes disposés, le cas échéant et à la demande, à fournir aux candidats non qualifiés, les motifs pour lesquels leurs manifestations d'intérêt n'ont pas été retenues.

Veillez agréer, **Mesdames, Messieurs**, l'expression de notre parfaite considération.

LUNGUNGU KISOSO Alain

Coordonnateur National

